

ELECTRICITE DE FRANCE
22-30, avenue de Wagram
PARIS 8^e
CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION N°926
DU 19 FEVRIER 2026

Du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la société Electricité de France (EDF) du 19 février 2026, il a été extrait ce qui suit :

../..

II - GOUVERNANCE avec compte rendu du CNRG du 17 février 2026

II.1 Proposition de nomination d'un administrateur et composition des Comités, *pour délibération*

../..

Le Conseil d'administration a pris acte de la démission de Mme Anne-Marie DESCOTES avec effet au 9 février 2026, puis, après avoir pris connaissance de l'avis du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, et en avoir délibéré, décide, conformément aux articles L.225-24 du Code de commerce et 13 de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique, de nommer M. Martin BRIENS en qualité d'administrateur en remplacement de Mme Anne-Marie DESCOTES, et ce pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

M. Martin BRIENS est ainsi nommé sur proposition de l'Etat, en application de l'article 6.II de l'ordonnance du 20 août 2014, à compter de ce jour. Sa nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale d'EDF.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, en application de l'article 13.I.1 du règlement intérieur du Conseil, de nommer M. Martin BRIENS membre du Comité de la stratégie.

Les présentes délibérations sont adoptées par le Conseil d'administration à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Extrait certifié conforme, le 19 mars 2026

